

Mardi 8 novembre 2011

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DU 8 NOVEMBRE 2011

Sous la présidence de Monsieur Harold MARTIN, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 8 novembre, a approuvé deux projets de délibération du Congrès, un projet de délibération du gouvernement, émis un avis et adopté 20 arrêtés.

Santé :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de la délibération relative aux dons d'organes et à leur utilisation. Il s'agit essentiellement d'adapter la réglementation après l'extension à la Nouvelle-Calédonie de l'ordonnance nationale portant sur la protection des droits des personnes en matière de santé et de prendre en compte certaines spécificités. Par exemple le fait que si les prélèvements pourront désormais être effectués en Nouvelle-Calédonie, les greffes, elles seront toujours réalisées en Australie. Il convient donc de pouvoir apporter aux greffés comme aux donneurs vivants les mêmes garanties que si ces opérations se déroulaient sur le territoire national.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 0.5 équivalent temps plein le taux d'encadrement minimal global des structures accueillant des personnes âgées en perte d'autonomie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la modification de la liste des médicaments remboursables dans laquelle seront désormais inclus les médicaments bénéficiant d'une autorisation temporaire d'utilisation en métropole ou d'une autorisation administrative d'importation en Nouvelle-Calédonie. Il s'agit de médicaments aux utilisations restreintes mais qui apportent un véritable « bénéfice » aux patients ainsi traités, notamment pour certains types de cancer, pour des maladies graves ou rares et pour des malades « en fin de vie ».

Tabac :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a procédé à l'augmentation du prix de vente au détail des tabacs à rouler de la société British American Tobacco pour tenir compte de la demande formulée par le fournisseur à la suite de la hausse de ses prix de production. En conséquence :
 - Le paquet de tabac à rouler « Bison » passe de 825 à 935 F CFP,

- Le paquet de tabac à rouler « Winfield » passe de 540 à 610 F CFP,
Par ailleurs, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la mise sur le marché de nouveaux cigares de la société Scandinavian Tobacco.

Avis :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable au projet de décret fixant la liste des contraventions pouvant être constatées par les agents de la police municipale.

Subventions :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention de 9 060 000 F CFP à la commune de Poum sur l'enveloppe du IX^{ème} FED relative au projet « réduction des risques posés à la santé publique par la mise en place de plans de sécurité sanitaire des eaux de consommation ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention de 7 300 000 F CFP à différentes associations du domaine sportif.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention de 7 000 000 F CFP à l'agence de développement rural et d'aménagement foncier au titre du fonctionnement de la brigade topographique de l'agence et pour ses moyens d'intervention.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention de 5 990 000 F CFP à différentes associations et établissement dans le domaine de l'enseignement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention de 2 116 442 F CFP à l'amicale vietnamienne de Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la fête de la citoyenneté 2011.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention de 1 376 534 F CFP aux écoles primaires publiques participant à l'opération « Carrefour des arts 2011 ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le versement d'une subvention de 195 896 F CFP aux écoles primaires publiques participant à la « Fête de la science 2011 ».

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte financier 2010 de l'Institut de développement des compétences (IDC-NC) arrêté en recettes à la somme de 841 197 771 F CFP et en dépenses à la somme de 827 751 190 F CFP.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'une sage-femme du cadre de la santé.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la cession à titre gratuit du lot SN (de 4ha 91 a) situé à Nouville au GDPL TEPA.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué à la SARL Franck TAGAWA, à la SARL EGBPN, à la société Pacific Acrobatic, à la société ESMN2, à la SARL TECBAT et à la société STTR une dérogation à la durée hebdomadaire du travail en raison de leurs interventions sur le chantier de l'usine du Nord.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a refusé une autorisation de travaux d'accès depuis la RT1 au lot n°50 du morcellement Giozzi sur la commune de Dumbéa.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a procédé à la délimitation de la mer à l'embouchure de la rivière Nera sur la commune de Bourail.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déterminé les périmètres de protection des eaux autour de la tranchée drainante de Ouaménie sur la commune de Boulouparis.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge des frais de transport de Madame Shivani LAL dans le cadre d'une opération de coopération éducative avec les Îles Fidji.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge des frais de transport de Monsieur Laurent LANGE dans le cadre de l'opération « vitrine française de la coupe du monde de rugby ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la prise en charge des frais de transport de Monsieur Steven KALSAKAU, ministre des terres, des mines et de l'énergie du Vanuatu.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a procédé à une modification technique d'un arrêté d'autorisation d'exercice d'opérations de prestations de services en gestion immobilière.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a procédé au retrait d'un agrément d'une entreprise privée de transports sanitaires terrestres.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité son Président à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal de première instance de Nouméa (affaire HAUDRA, PAITA et UGPE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré 2 visas long séjour, 4 titres de séjour, 6 autorisations de travail et 172 autorisations de travail concernant les projets miniers.